ASTAV
Prévention
& Santé au Travail

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021

1, avenue de l'Europe 59880 Saint-Saulve
Tél. **03 27 46 19 24 -**
information@ASTAV.fr

ISO 9001:2015 BUREAU VERITAS Certification

RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

SOMMAIRE

INTRODUCTION PAGE 4

VOTRE RÉFÉRENT SANTÉ TRAVAIL DANS L'ARRONDISSEMENT VALENCIENNOIS PAGE 5

ADHÉSIONS ET COTISATIONS PAGE 6

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSOCIATION PAGE 7

LES CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ADHÉRENTES PAGE 9

LES COMPÉTENCES GÉOGRAPHIQUES PAGE 10

LES CENTRES DE L'ASTAV PAGE 11

DÉMARCHE QUALITÉ PAGE 12

RAPPORT MÉDICAL PAGE 13
- Effectif des salariés page 14
- Nombre de salariés soumis à des risques page 15
- Examens cliniques effectués page 16
- Conclusions des examens cliniques et complémentaires page 17
- Actions sur le milieu de travail page 18
- Pôle infirmier page 19

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE PAGE 20
- Pôle qualité, hygiène, sécurité, environnement page 20
- Pôle toxicologie page 21
- Pôle ergonomie page 22
- Pôle métrologie – ambiances physiques page 23
- Pôle hygiène santé page 24
- Pôle social page 25
- Pôle psychologie page 26
- Pôle relations adhérents page 27

MAINTIEN DANS L'EMPLOI PAGE 28
- Cap Emploi page 28

L'ACTIVITÉ PAC – LES HAUTS DE FRANCE PAGE 30

BILAN FINANCIER PAGE 31

BILAN SOCIAL PAGE 33

ANNEXES PAGE 34
- Organigrammes
- Notre politique qualité
- Agrément général
- Agrément ETT
- Agrément DATR - INB

PANDÉMIE, VACCINATION ET PASS SANITAIRE

Dans la continuité de l'année précédente, la pandémie de Covid-19 a rythmé et illustré l'année des entreprises, de leurs salariés et la société dans son ensemble.

Alternant plusieurs périodes de confinement, moins strictes qu'en 2020, la crise sanitaire s'est notamment traduite par **la mise en œuvre d'une grande campagne de vaccination anti-covid.**

Informant et sensibilisant les entreprises et leurs salariés dans ce cadre, **l'ASTAV a apporté son concours en organisant notamment des créneaux de vaccination.** Retards de livraison, problème d'approvisionnement ou de stockage, défiance des publics à l'égard de certains vaccins, restriction des personnes éligibles… les aléas ont été nombreux et n'ont pas facilité la tâche de nos professionnels.

Durant toute l'année, les entreprises adhérentes ont été dument informées des protocoles de prévention et de leurs obligations de protection dans le cadre de cette crise sanitaire. Port du masque, distanciation sociale, aération des locaux sont devenus des éléments du quotidien.

L'instauration en milieu d'année du Pass vaccinal a introduit à la fois une nouvelle obligation pour les entreprises et leurs salariés mais également des relations alternées. Parfois même fortement détériorées.

Fin 2021, les initiatives des Autorités et la mobilisation des acteurs ont conduit à la vaccination anti-covid massive de la population générale.

Durant toute l'année, les professionnels de l'ASTAV ont poursuivi leurs missions Santé-Travail et mis en place **des actions spécifiques visant à aider, accompagner, conseiller et informer les entreprises et leurs salariés dans ce contexte sanitaire particulier.**

RÉFORME DE LA LOI SANTÉ-TRAVAIL ET SES CONSÉQUENCES EN LIGNE DE MIRE

Depuis plusieurs années, de nombreux rapports pointent les failles et le manque d'efficience du système de la santé au travail dans son ensemble.

Défaut de pilotage national, multiplicité des acteurs, manque de visibilité de leurs actions, absence de coordination régionale, fortes disparités des initiatives et des moyens sur le plan national… Si les constats sont unanimement partagés, la perspective tendant à reformer le secteur en étatisant ce dernier est néanmoins vivement contestée.

Aussi, à l'issue de plusieurs mois de concertation entre les partenaires sociaux et l'aboutissement d'un Accord National Interprofessionnel (ANI), **la loi pour renforcer la prévention en santé au travail a été promulguée le 2 août 2021.**

La dénomination nouvelle de nos associations, **« Service de Prévention et de Santé au travail »**, institue une volonté explicite à agir davantage en Prévention (primaire notamment) et à renforcer la Culture de la prévention en entreprise.

Particulièrement mobilisée dans les travaux sur lesquels se sont appuyés successivement les partenaires sociaux puis les Autorités, l'ASTAV est de facto informée des évolutions à venir et des actions qui en découlent.

Si de nombreux décrets préciseront les modalités issues de cette loi lors du 1er semestre 2022, l'ASTAV se prépare depuis plusieurs mois déjà à des changements et adaptera en conséquence son fonctionnement, ses modalités, ses ressources.

La volonté d'agir en proximité, avec efficacité, agilité et qualité, au service de nos publics constitue un atout pour faire face à nos défis à venir.

VOTRE RÉFÉRENT SANTÉ TRAVAIL DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

L'Association de Médecine du Travail (devenue Santé au Travail – suite au décret du 28 juillet 2004) a été constituée à Valenciennes le 20 juillet 1942. Elle a pour objet l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'un service interentreprises pour l'application des dispositions contenues dans le Code du travail relatives à la Santé au Travail.

Association de type loi 1901, agréée par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) pour une durée de cinq ans.

DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE CONSULTATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PARITAIRE

En plus de ses attributions de droit commun, le Conseil d'Administration dispose de prérogatives particulières et notamment :

- l'approbation du projet de service pluriannuel élaboré au sein de la Commission Médico Technique,
- la fixation des cotisations de nos adhérents.

Il est composé à parts égales de représentants des employeurs, désignés par les entreprises adhérentes et de représentants des salariés des entreprises adhérentes désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnels.
Le Président est élu parmi les représentants des employeurs.
Le trésorier est élu parmi les représentants de salariés des entreprises adhérentes.

Président : Docteur Philippe MINE
Vice-président : Monsieur Christian LEBRUN
Trésorier : Monsieur Ivan ZIMNIEWSKI

LA COMMISSION DE CONTROLE

Elle joue un rôle consultatif sur le fonctionnement général du Service.

Elle est composée pour un tiers de représentants des employeurs et pour deux tiers de représentants des salariés.
Les représentants des salariés sont désignés par les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel.
Les représentants des employeurs sont désignés par les entreprises adhérentes après avis des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national interprofessionnel ou professionnel.
Son président est élu parmi les représentants des salariés.
Son secrétaire est élu parmi les représentants des employeurs.

Présidente : Madame Fatima BENAICHE
Secrétaire : Monsieur Olivier LEFEBVRE

LA COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE

Le Service élabore, au sein de la Commission Médico-Technique, un projet pluriannuel qui définit les priorités d'action du Service et qui s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens prévus à l'article L4622-10 du Code du Travail. Le projet est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Elle est consultée, en temps utile, sur les questions relatives, notamment à la mise en œuvre des compétences médicales, techniques et organisationnelles au sein du Service de Santé au Travail, à l'équipement du Service, à l'organisation d'actions en milieu de travail et des examens médicaux, à l'organisation d'enquêtes et de campagnes.

La Commission Médico-Technique se réunit au moins quatre fois par an. Elle communique ses conclusions, selon le cas, au conseil d'administration paritaire, à la commission de contrôle. Elle présente chaque année à ces instances l'état de ses réflexions et travaux.

Elle est composée de médecins de secteurs élus pour trois ans, de membres de l'équipe pluridisciplinaire, d'infirmiers, d'une auxiliaire médicale, du Président ou de la Direction.

Secrétaire : Docteur Suzanne PECQUEUR

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Elle réunit les adhérents annuellement pour une présentation des rapports d'activités : moral, financier, médical et pluridisciplinaire et pour recueillir leur avis.

ADHÉSION ET COTISATIONS

Afin d'assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés, le Code du travail impose à l'employeur d'organiser ou d'adhérer à un Service de Santé au Travail. Ces derniers sont organisés sous la forme soit d'un service autonome, soit d'un Service de Santé au Travail interentreprises (SSTI).
Lorsque l'effectif de salariés suivi de l'entreprise ou de l'établissement est inférieur à 500 salariés, l'employeur doit adhérer à un SSTI.

L'ASTAV est le SSTI de l'Arrondissement de Valenciennes. Il prend en charge toutes les entreprises dont l'effectif est inférieur à 500 salariés et également toutes celles dont l'effectif est supérieur à ce seuil et qui ne dispose pas de service autonome.

Dans tous les cas, les cotisations sont à la charge de l'employeur. Le coût de l'adhésion au SSTI est calculé selon l'effectif de chaque entreprise adhérente.
Le montant est fixé en réunion de Bureau et validé pour le Conseil d'Administration.
Les interventions en milieu de travail sont incluses dans les cotisations. Elles s'effectuent à la demande du médecin du travail : études ergonomiques, métrologie, toxicologie, QHSE, psychologie, assistante sociale…

A.S.T.A.V.

Association de Santé au Travail
de l'Arrondissement de Valenciennes

Président : Dr Philippe MINE

Directeur : M. Yann FLANQUART

1 Avenue de l'Europe – 59880 Saint-Saulve
(Adhésions, renseignements, administration, comptabilité)

03.27.46.19.24

information@ASTAV.fr

http://www.ASTAV.fr

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Toutes compétences professionnelles

- Agrément DREETS toutes professions
- Agrément Travailleurs Intérimaires
- Agrément DATR – INB

Agréments de la DREETS attribués pour la période 2018-2023 ***(cf. annexe)***

COMPÉTENCES MÉDICALES SPÉCIALISÉES AU SEIN D'ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

À titre dérogatoire, cinq Équipes Locales de Santé au Travail (ELST) composées d'un médecin, une IDEST, une AST, une auxiliaire médicale :

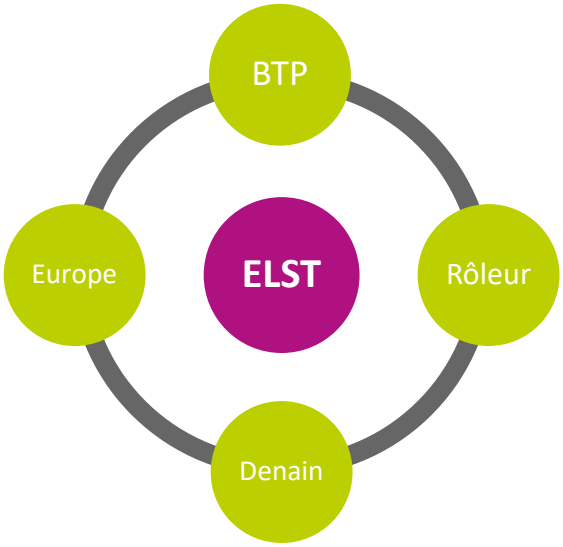

29 équipes en Santé au Travail composées de médecins spécialistes en Médecine du Travail, d'auxiliaires médicales, des Assistantes en Santé Travail, d'experts et techniciens (toxicologie, ergonomie, métrologie), de formateurs (secourisme), au service de deux activités complémentaires :

- **le suivi médico-professionnel** au travers des visites médicales réglementaires et à la demande des salariés et des employeurs,
- **l'action en milieu du travail** : étude des conditions de travail, conseils et accompagnement dans l'évaluation des risques, prévention, formation, sensibilisation et information.

Au 31/12/2021, l'ASTAV emploie 103 salariés dont une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, d'experts techniques et paramédicaux compétents dans les domaines de l'ergonomie, la toxicologie, la qualité/hygiène/sécurité/environnement, la psychologie du travail, la métrologie, mais aussi d'Assistantes en Santé travail, d'auxiliaires médicales, d'une assistante sociale, d'un Service administratif.

L'ASTAV est également la structure d'accueil du **Cap Emploi**, (Service de Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) et de **PREVARISC**, Service de formation dédié à la prévention et la Santé au Travail.

LES CARACTÉRISTIQUES ET LES EFFECTIFS DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

5 937

Entreprises
Adhérentes

Nombre
Salariés

75 193

7 142

Intérimaires

EFFECTIFS DES ENTREPRISES PAR TAILLE

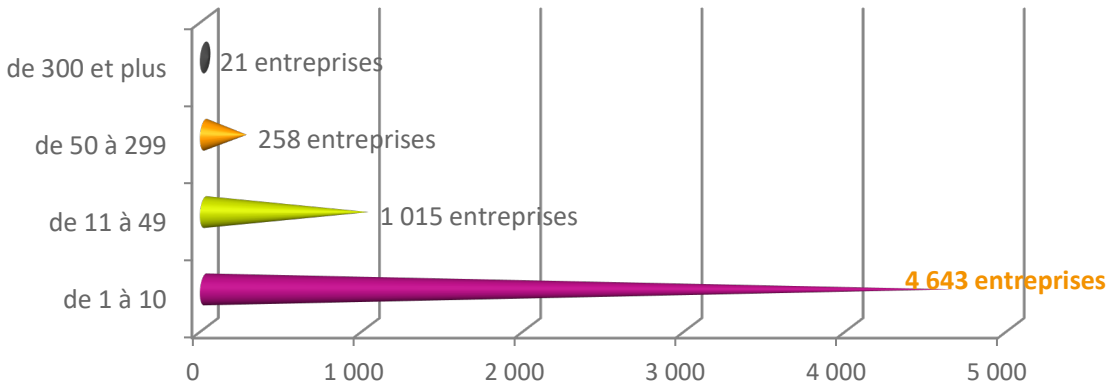

78% des adhérents sont des entreprises de moins de 11 salariés

LES COMPÉTENCES GÉOGRAPHIQUES

SECTEUR 1

CENTRE DE SAINT-SAULVE EUROPE
1 Avenue de l'Europe
59880 Saint-Saulve
Accueil : 03 27 46 19 24

CENTRE DE SAINT-SAULVE LE ROLEUR
1 Avenue de l'Europe
59880 Saint-Saulve
Accueil : 03 27 25 94 85

SECTEUR 2

CENTRE DE SAINT-AMAND
25 rue d'Orchies
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Accueil : 03 27 48 12 79

SECTEUR 3

CENTRE DE DENAIN
16 Boulevard Charles de Gaulle
59220 Denain
Accueil : 03 27 31 33 33

DÉMARCHE QUALITÉ

L'ASTAV s'est engagée dans une démarche qualité depuis janvier 2016, et a obtenu **la certification ISO 9001 Version 2015** par l'organisme Bureau Veritas dans le domaine d'activité suivant : **« Accompagner les entreprises dans le cadre du suivi médical de leurs salariés, de leur adhésion à la préparation des visites médicales »** lors d'un audit de renouvellement en mars 2020.

La certification apparaît comme une réponse à l'amélioration de la qualité de nos services, par la mise en place d'actions.

Améliorer nos processus, **se fixer des objectifs** réalistes et réalisables, définir des indicateurs, être force de proposition, faire preuve d'innovation dans nos pratiques, expérimenter des organisations, être à l'écoute des besoins de nos publics, analyser les situations, obtenir des **résolutions** est avant tout un **état d'esprit**, une **volonté commune** et une **dynamique** quotidienne de tous les personnels afin d'améliorer **la satisfaction de nos adhérents et leurs salariés** en mettant tout en œuvre pour les accompagner dans le respect de leurs obligations réglementaires.

Pour 2022, notre objectif est de poursuivre notre engagement et valider par un audit de renouvellement la certification ISO 9001 Version 2015, qui apparaît comme la validation du travail engagé depuis maintenant quelques années.

EXAMENS MÉDICAUX EFFECTUÉS EN 2021

8 519 (+26,80%)

Examens Périodiques

31 503 (+18,57%)

Examens Non Périodiques

RÉPARTITION DES EXAMENS MÉDICAUX EFFECTUÉS EN 2021

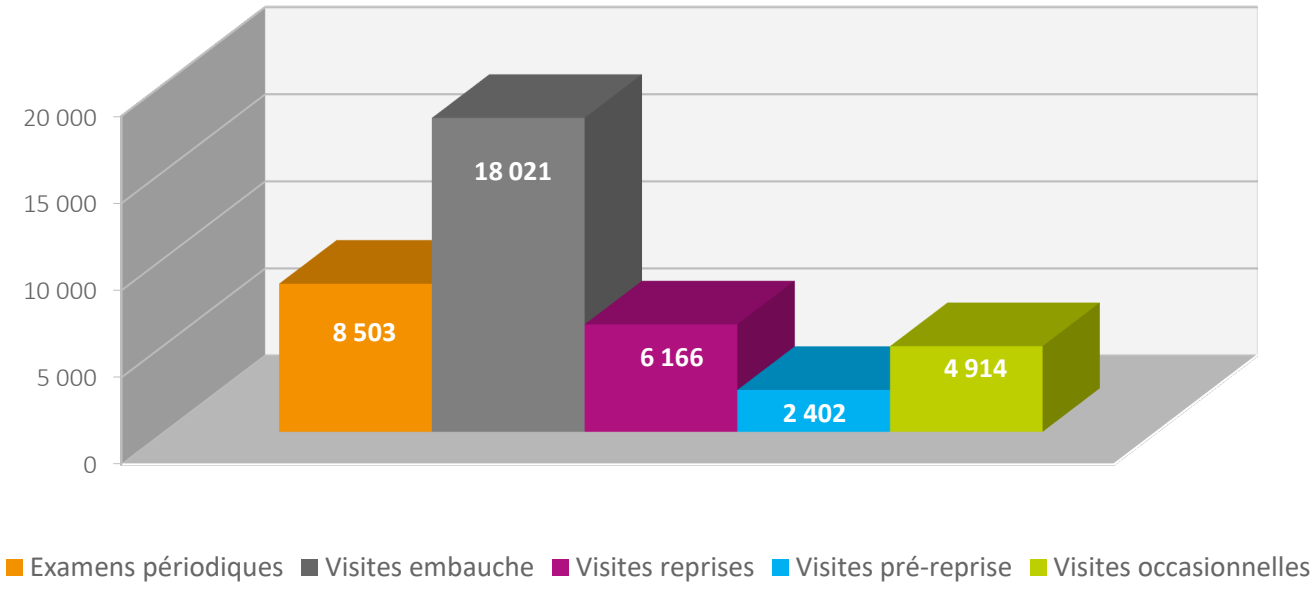

EFFECTIF DES SALARIÉS SUIVIS

Au 1er janvier 2021

75 193 (+1,92%)

Effectifs suivis

7 142 (+31,55%)

Intérimaires

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF ATTRIBUÉ

SI	SIA	SIR	SIR 1
51 795	5 091	18 176	355

RÉPARTITION DES 5 937 ENTREPRISES

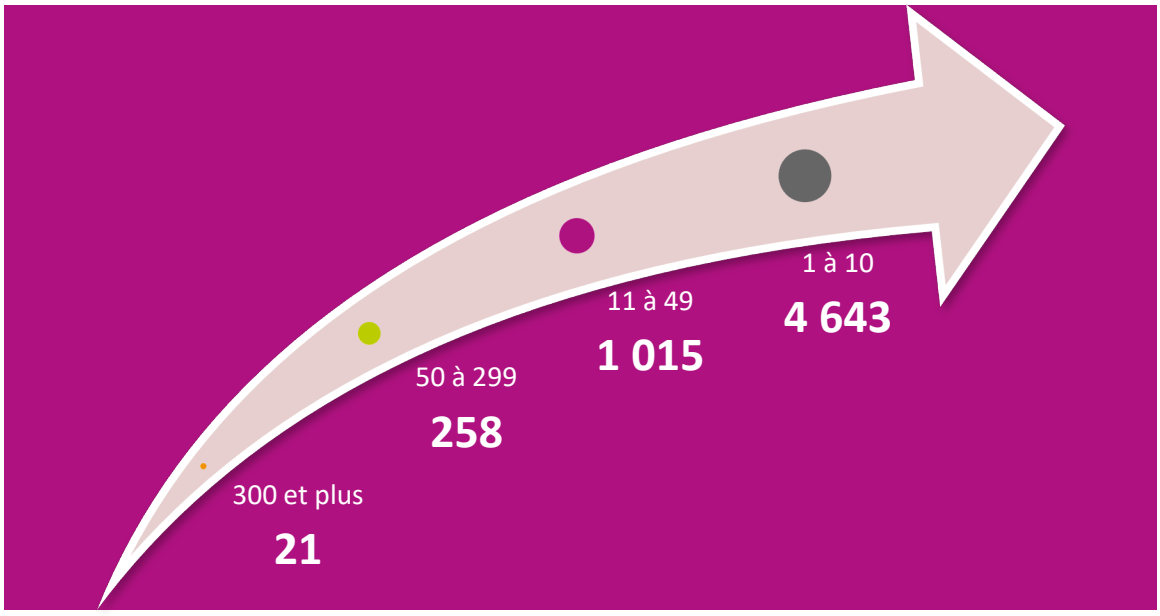

NOMBRE DE SALARIÉS SOUMIS À DES RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Nombre de salariés soumis à la Surveillance Individuelle Renforcée : **18 176** **(+33,60%)**

NOMBRE DE SALARIÉS PAR RISQUE DE SIR

Conduite d'engins de levage et de manutention : autorisation de l'employeur et CACES	7 319
Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	165
Habilitation électrique (travaux sur installations électriques)	2 824
Les travailleurs handicapés (FP territoriale)	1
Moins de 18 ans affectés aux travaux réglementés	49
Moins de 18 ans non affectés à travaux réglementés	167
Rayonnements ionisants catégorie A	102
Rayonnements ionisants catégorie B	265
Risques particuliers motivés par l'employeur	670
Salarié exposé à l'amiante	260
Salarié exposé à manutention manuelle, port de charges > 55Kg (R4541-9)	1 090
Salarié exposé au CMR	1 754
Salarié exposé au plomb	73
Salarié exposé au risque de chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage	571
Salarié exposé au risque hyperbare	4
Salarié exposé aux agents biologiques groupe 2 (AB2)	174
Salarié exposé aux agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4 (ABP3 et 4)	2 511
Salarié exposé aux champs électromagnétiques si VLE dépassée	163
Titulaire d'une pension d'invalidité	116
Travailleur de nuit	2 195
Travailleur handicapé	1 551
	22 024

EXAMENS CLINIQUES EFFECTUÉS – CHIFFRES CLÉS

8 519 EXAMENS MÉDICAUX PÉRIODIQUES :

8 503 VISITES MÉDICALES PÉRIODIQUES :

3 817 salariés SI

4 686 salariés SIR

16 VISITES MÉDICALES SUPPLÉMENTAIRES

2 579 VISITES INFIRMIÈRES

31 503 EXAMENS MÉDICAUX NON PÉRIODIQUES :

18 021 VISITES MÉDICALES D'EMBAUCHE

2 402 VISITES DE PRÉ-REPRISE

6 166 VISITES DE REPRISE

4 914 VISITES OCCASIONNELLES

44 463 EXAMENS COMPLÉMENTAIRES (+33,60%) :

98,98 % EN INTERNE

1,02 % EN EXTERNE

3,66 % EXAMENS COMPLÉMENTAIRES ET NON RÉALISÉS

CONCLUSIONS DES EXAMENS CLINIQUES ET COMPLÉMENTAIRES

CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES (nombre d'avis)

Inapte à tous les postes	-
Attestation de suivi individuel délivrée	21 032
Pas d'attestation de suivi individuel délivrée	2 070
Inaptitude à prévoir	-
Attestation de suivi individuel délivré avec aménagement de poste	1 443
Temporairement dans l'incapacité d'occuper son poste	545
Pas de fiche d'aptitude délivrée	1 545
Apte	19 344
Incompatibilité de l'état de santé du fonctionnaire ce jour à son poste, relève d'un avis du comité médical départemental	2
Inapte : l'état de santé fait obstacle à tout reclassement dans un emploi – Art. R4624-42 du CT	309
Apte avec aménagement de poste	842
Apte avec restriction	969
Inapte au poste, apte à un autre – Art.4624-42	258
Attestation de suivi individuel délivré avec restriction	978
Inapte : tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé – Art. R4624-42 du CT	162
Vu pour visite Agefiph	21
	49 520

CONCLUSIONS MÉDICALES (orientations)

TYPE D'ORIENTATION	NOMBRE SALARIÉS
Orientations Inspection du travail	3
Orientations MDPH	176
Orientations Spécialistes	26
Orientations Médecins généralistes	1 625
Orientations OPS (CAP EMPLOI)	266
Orientations Service Social	114
Orientations Psychologue	248
Orientations Médecins conseils	28
Autres orientations externes	20
	2 506

ACTIONS SUR LE MILIEU DE TRAVAIL
(SAISIES)

TEMPS MENSUEL CONSACRÉ AUX ACTIONS SUR LE MILIEU DE TRAVAIL : 1 056 heures

ÉTUDE DU MILIEU DE TRAVAIL

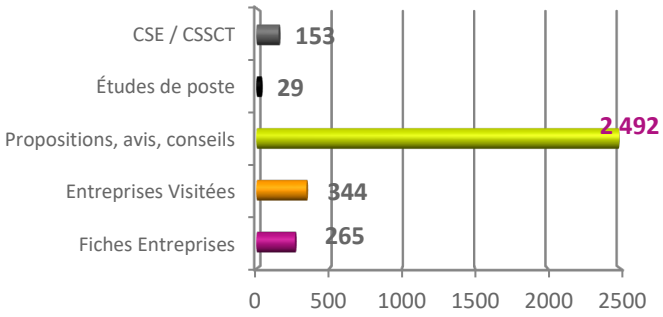

- **265 FICHES D'ENTREPRISES :**
  149 créations
  116 mises à jour

- **231 ENTREPRISES DIFFÉRENTES VISITÉES :**
  50 entreprises
  27 bureaux
  27 ateliers
  9 chantiers
  118 autres

- **2 492 ENTREPRISES ONT FAIT L'OBJET DE PROPOSITIONS, AVIS, CONSEILS :**
  177 sur l'organisation du travail
  282 sur les conditions de travail
  62 concernent les protections collectives
  75 concernent les protections individuelles
  1 896 autres

- **29 ÉTUDES DE POSTE DE TRAVAIL :**
  7 analyses ergonomiques d'un poste de travail
  4 conseils techniques ergonomiques
  2 études de postes - procédure inaptitude
  5 études de postes prévention primaire
  2 avis d'aptitude aux postes toxicologiques
  9 études de postes toxicologiques

- **PARTICIPATION À DES ENQUETES PONCTUELLES :**
  - Déclaration d'accident du travail
  - Déclaration maladie professionnelle
  - Déclaration maladie à caractère professionnel

- **153 PARTICIPATIONS À DES RÉUNIONS CSE/CSSCT**

228 AMT

2 579 VISITES MÉDICALES

INTERVENTIONS EN ENTREPRISES :

14 Actions Covid-19
21 CSE
27 Visites entreprises/chantiers
57 Études de postes
15 Vacations vaccins

FICHES ENTREPRISES :

45 Créations
28 Mises à jour

SENSIBILISATIONS :

13 Actions en entreprises
4 Préparations d'actions
4 Forums hygiène-santé

TRAVAUX PARTICULIERS :

- ✓ Tutorat Licence Santé Travail
- ✓ Actualisations de Protocoles
- ✓ Réalisation Ordonnances Prévention
- ✓ Inventaire/MàJ Armoires à Pharmacie
- ✓ Parcours Intégration Nouveaux Arrivants
- ✓ Gestion « Moi(s) Sans Tabac »

GROUPES DE TRAVAIL :

- ✓ Visites des Jeunes Travailleurs (organisé par l'ISTNF)
- ✓ Substances Psycho-Actives
- ✓ Poussières de Bois
- ✓ Sensibilisations aux Risques Liés à la Manutention Manuelle

Réunions :

- ✓ Commission Médico-Technique
- ✓ ELST
- ✓ Forums Médecins
- ✓ Réseau « Addictions et Travail », ISTNF

FORMATIONS :

- ✓ Mise en Place Projet Pluridisciplinaire en Santé
- ✓ Gestes et Postures
- ✓ Licence Sciences Sanitaires et Sociales – Parcours Santé Travail Infirmière
- ✓ Moi(s) Sans Tabac
- ✓ Conduites Addictives en Milieu de Travail

325
DOSSIERS TERMINÉS

149
INTERVENTIONS COVID-19

INTERVENTIONS EN ENTREPRISES :

11 Conseils Risques Routiers
143 Aides DUERP – Covid-19
66 Évaluation Risque Incendie
72 Conseils Covid-19
15 Vacations Vaccins

SENSIBILISATIONS :

14 Risque Incendie
18 Risques Routiers

TRAVAUX CONNEXES :
(en vacations)

- ✓ Projet de Service Risques Routiers **8**
- ✓ Travail Direction **34**
- ✓ Communication **4**
- ✓ Contrôle Étalonnage Matériel **45**
- ✓ Réunions, Formations, CSE **27**

TRAVAIL DIRECTION :

- ✓ DUERP ASTAV – Covid-19 **14**
- ✓ Incendie ASTAV **18**
- ✓ Contrôle Étalonnage **45**
- ✓ Audit Qualité ASTAV **10**
- ✓ Commissions, Mutuelle, Tutorat **7**

COMMUNICATION :

- ✓ Articles réalisés Magazine « Entreprise et Santé » **4**
- ✓ Plusieurs articles « Journal des Adhérents»

CONCLUSION

2021 a été de nouveau une année exceptionnelle avec des demandes d'informations et d'accompagnements des entreprises dans l'évaluation des risques, la mise à jour du DUERP et le plan covid-19.
Parallèlement, de nombreuses demandes de conseils en matière d'organisation des secours et d'hygiène liés au covid-19 ont été sollicitées.
On constate une nette augmentation des demandes et le besoin des entreprises d'être rassurées sur les risques incendie dont le but est de vérifier que l'entreprise soit conforme vis-à-vis de la réglementation incendie. Les interventions s'accompagnent par la réalisation de plans d'évacuation, de consignes et d'une sensibilisation.

91
DOSSIERS TERMINÉS

67,5% (temps de travail)
AIDE AUX ENTREPRISES

RÉPARTITION TEMPS DE TRAVAIL (%) :

67,5% Aide aux Entreprises
10% Travail Administratif
7,5% Veille Scientifique
4% Réunions
2% Formations
8% Autres

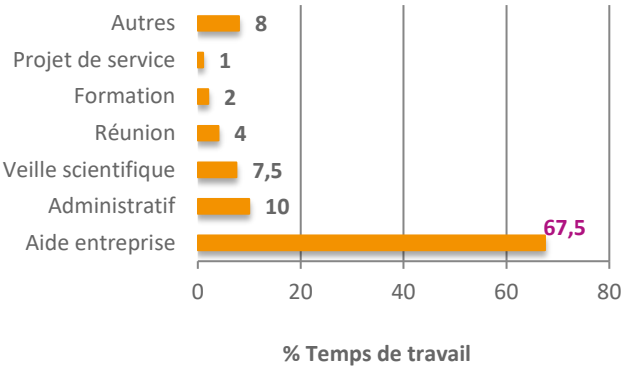

PROJETS DE SERVICE :

- ✓ Exposition des Agents de Maintenance aux Produits CMR
- ✓ Amiante
- ✓ Poussières de Bois

TRAVAUX CONNEXES :

- ✓ Création Outil de Sensibilisation au Risque Chimique
- ✓ Participation Vidéo de Présentation du Pôle Toxicologie
- ✓ Animation Webinaire « Poussières de Bois »
- ✓ Déploiement Outil « Seirich »
- ✓ Sensibilisation aux Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)
- ✓ Mise en Place « Métrologie en Temps Réel »

FORMATIONS :

- ✓ Évaluer et Prévenir les Risques Biologiques en Entreprise – INRS

Secteur Valenciennes
92
DOSSIERS TERMINÉS

Secteur Denain-Saint Amand
32
DOSSIERS TERMINÉS

RÉPARTITION TEMPS DE TRAVAIL (%) :

54% Aménagement Poste Individuel
25% Analyse Poste Collectif
3% Conception
3% Conseils Techniques
3% Évaluation Risques Professionnels
12% Information et Sensibilisation

RÉPARTITION TEMPS DE TRAVAIL (%) :

20% Étude Mono Poste
28% Étude Multi Poste
40% Conseils Techniques
6% Évaluation Risques Professionnels
6% Information et Sensibilisation

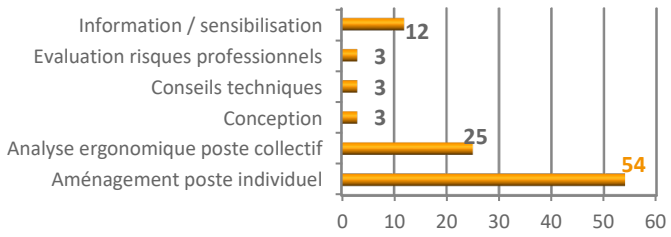

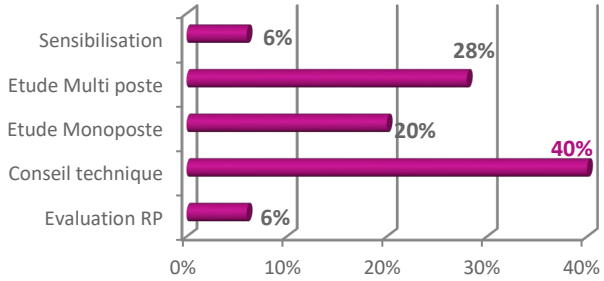

SENSIBILISATIONS :

- ✓ **Travail sur Écran**
- ✓ **Risques Liés aux Contraintes Physiques** pour les gardiens d'immeuble (SIGH)
- ✓ **Prévention Risques AT/MP** pour les chauffeurs de bus (FINAND)
- ✓ **Risques Liés aux Manutentions Manuelles :** anatomie et physiologie du dos, pathologies discales, principes de sécurité physique et d'économie d'effort pour les livreurs (France EXPRESS).

TRAVAUX CONNEXES :

- ✓ **Travail Collaboratif :** Regards croisés RPS/TMS sur une demande d'AMT en collaboration avec la psychologue du travail et le médecin du travail.
- ✓ **Travaux Relatifs à l'Introduction des Exosquelettes en entreprise :** Accompagnement de plusieurs entreprises dans les domaines de la logistique et de la production (ferroviaire et industrielle). Réalisation de tests en situation réelle de travail.
- ✓ **Travail pour la Direction :** Accompagnement projet de création du nouveau centre de Saint Amand Les Eaux sur le plan ergonomique.

FORMATIONS :

- ✓ **Risques liés aux ambiances thermiques (chaleur et froid)**
- ✓ **Modélisation 2D/3D sur SketchUp**

88 %
des demandes proviennent directement des adhérents

84 %
des AMT concernent des mesures de bruit

ORIGINE DES DEMANDES :

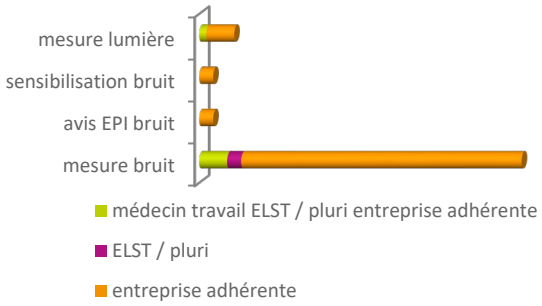

✓ MESURES DE BRUIT

Les interventions concernent essentiellement **l'évaluation de l'exposition sonore quotidienne** au poste de travail, pour une première évaluation dans 50 % des cas.

✓ AVIS SUR LES EPI BRUIT

En complément des interventions d'évaluation de l'exposition sonore, certaines entreprises demandent conseils et avis pour le choix des EPI bruit dans l'environnement sonore de travail mesuré.

✓ SENSIBILISATION BRUIT

Après l'évaluation du risque d'exposition au bruit, l'ASTAV propose, par des séances de sensibilisation, d'aider l'employeur à informer les salariés du risque, des dangers pour la santé, des droits et devoirs de chacun.

✓ MESURE DE LUMIÈRE

Le principe fondamental d'un bon éclairage est d'assurer un niveau d'éclairement suffisant répondant à l'activité. L'éclairage des lieux de travail répond à une réglementation et peut aussi suivre les recommandations de plusieurs normes. L'ASTAV conseille ses adhérents.

NATURE DES INTERVENTIONS :

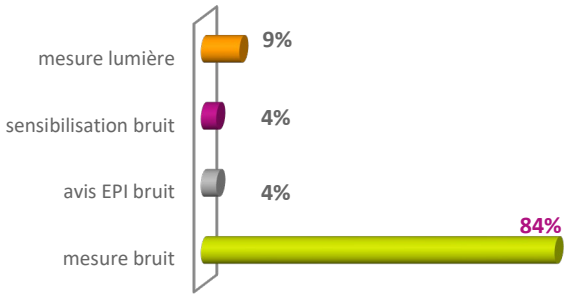

AIDES AUX ENTREPRISES :

Nombre de Demandes : 10

Une seule sensibilisation a pu être réalisée.
Toutes les autres ont dû être annulées suite à l'évolution des différentes vagues successives de la crise sanitaire.

ACTIONS :

Projet de participer à plus d'actions locales ou nationales :

- ✓ **Foulées Valenciennoises**
- ✓ **Octobre Rose**
- ✓ **Journée Sans Tabac**
- ✓ **Moi(s) Sans Tabac**

Seules des actions de communication ont pu être déployées (port du nœud rose, logos dans les signatures de mails, distribution de kits « moi(s) sans tabac »).

PROJET DE SERVICE :

- ✓ **Prévention en Matière de Substances Psychoactives** *(en cours)*

246
INTERVENTIONS SOCIALES

Entretiens Individuels	Entretiens Distanciel	Interventions Sociales (sur Dossiers)
33%	**14%**	**22%**

L'adaptabilité au contexte sanitaire a fait apparaitre une nouvelle forme d'intervention sociale : **l'entretien en distanciel**. Ce travail à distance modifie la façon de travailler **: les entretiens téléphoniques et les services numériques** vont pallier à l'impossibilité de se rencontrer

Ainsi le travail sur dossier, et le travail administratif va augmenter la charge de travail. L'adhésion au plan d'action n'est plus immédiate et l'intervention sociale ne se fait plus en temps réel mais en temps décalé.

DEMANDES PAR CENTRE :

- ✓ **Europe : 64%** ↑
- ✓ **Le Rôleur : 16%** ↑
- ✓ **Saint-Amand : 16%** ↑
- ✓ **Denain : 4%** ↓

Le changement de secteur pour certains médecins va diminuer l'activité du centre de Denain pour **augmenter l'activité du centre du rôleur.**

REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDES :

- ✓ **Soutien Social : 25%**
- ✓ **Santé : 24%**
- ✓ **Budget : 10%**
- ✓ **Retraite : 9%**
- ✓ **Logement : 6%**
- ✓ **Environnement Familial : 5%**
- ✓ **Médiation Travail : 4%**

Le prolongement de la crise sanitaire a augmenté la demande d'accompagnement social et la demande liée à la reconversion professionnelle. Effectivement, la préoccupation budgétaire s'est stabilisée.

En effet, la fermeture de nombreux service public ou la difficulté du télétravail a fait que de nombreux salariés ont été en demande d'un **véritable soutien social.**

De même, l'inquiétude sur l'avenir professionnel s'est fait ressentir par une demande d'accompagnement social au **projet professionnel.**

Dorénavant, l'accompagnement social prend davantage de temps car les situations deviennent complexes et le suivi devient essentiel, la vulnérabilité des salariés amène un suivi social qui consiste à mettre en place **des relais sociaux indispensables au vu de la fragilité de ces salariés.**

NATURE DES INTERVENTIONS :

- ✓ **Soutien : 38%**
- ✓ **Accompagnement : 32%**
- ✓ **Suivi : 17%**
- ✓ **Mise à disposition : 14%**

Il est intéressant de faire apparaître une modification de la nature de l'intervention qui jusqu'à présent consistait majoritairement à apporter un soutien social en proposant essentiellement une écoute, et des conseils. Aujourd'hui, une augmentation des « Accompagnements » et des « suivis » sociaux est repérée.

PERSPECTIVE :

Ce changement dans la nature de l'intervention sociale impacte la prise en charge. Celle-ci se complexifie et prend plus de temps alors que les missions doivent rester ponctuelles. C'est pourquoi, une détection de plus en plus tôt des salariés fragilisés permettraient d'anticiper sur ces situations de vulnérabilité. Le repérage de ces situations par le médecin du travail associé au travail de prévention prend tout son sens.

Ensuite, le partenariat reste l'outil essentiel afin de pouvoir orienter au mieux les salariés vers les organismes sociaux. Il faudra davantage développer ce partenariat par exemple en terme d'orientation vers les acteurs du numérique qui se mettent en place.

ROMPRE L'ISOLEMENT UN ENJEU MAJEUR POUR 2022 !

CONCLUSION :

Ainsi la précocité du repérage des salariés en situation de vulnérabilité et la coordination des acteurs de terrain seront des leviers intéressants pour 2022. Ils correspondent pleinement à l'action 4.2 du 4ème plan santé au travail 2021-2025.

512
ENTRETIENS INDIVIDUELS

48
INTERVENTIONS DE PRÉVENTION EN ENTREPRISE

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS :

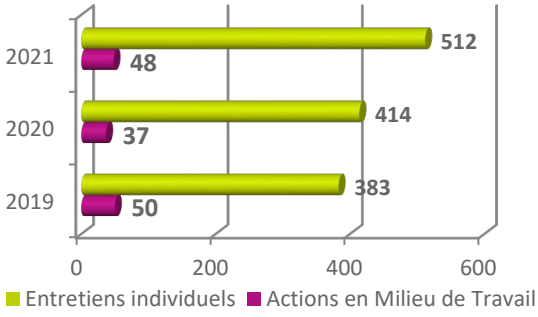

- **L**'année 2021 reste marquée par la pandémie. Le **nombre d'entretiens individuels est en forte hausse** : + 25%. Cela représente un indicateur du moral des salariés. Bien que la crise sanitaire ne soit que rarement le principal motif de la demande, nous constatons que celle-ci contribue à fragiliser les équilibres individuels, collectifs et institutionnels. Cela peut alors donner lieu à une dégradation de la santé psychologique.
- **Les interventions en entreprise** avaient à l'inverse connu une forte baisse en 2020 (moins 25% par rapport 2019). Elles sont en effet constituées majoritairement de temps d'échanges collectifs (réunions, groupes de travail, sensibilisations…), difficilement réalisables au regard des mesures sanitaires. Malgré la persistance de ces mesures en 2021, **elles ont repris et sont 30% plus nombreuses qu'en 2020**. Il s'agit par ailleurs d'actions qui s'inscrivent dans la durée et impliquent une mobilisation temporelle et humaine de l'entreprise et des intervenantes.

Les accompagnements relatifs à la mise en place de démarches d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux sont, comme chaque année, majoritaires. Il s'agit d'interventions dont l'objectif et de mettre en place **des actions de prévention primaire**. En effet, bien qu'elles s'initient bien souvent dans des contextes dégradés, elles permettent d'identifier et d'agir sur les causes premières des RPS.

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS :

(en nombre de demandes)

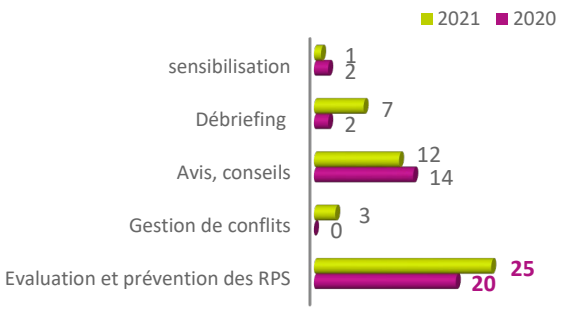

La quasi-totalité des demandes provient du Médecin du Travail. En 2021, 26 d'entre elles ont fait appel au pôle psychologie. A ce jour, le délai d'intervention est inférieur à deux semaines, et les psychologues peuvent se mobiliser rapidement en cas d'urgence grave.

PERSPECTIVE :

Pour 2022, l'objectif est de reprendre et d'initier des projets de préventions inter-entreprises, dont la réalisation était réfrénée par les mesures sanitaires : ateliers de sensibilisation, actions liées au projet de service.

494
NOUVEAUX ADHÉRENTS CONTACTÉS

310
FICHES ENTREPRISES RÉALISÉES

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ :

Depuis avril 2021, l'ASTAV comprend un nouveau **Pôle dédié exclusivement aux Relations Adhérents.**

La mise en place de ce service vise à **professionnaliser davantage nos relations avec les adhérents**, et à **accroître la bonne compréhension de nos services et de nos missions.** Le Pôle regroupe désormais **les AST**, **le service adhésion** ainsi que **la communication externe.** Cette restructuration a eu un impact certain sur les activités.

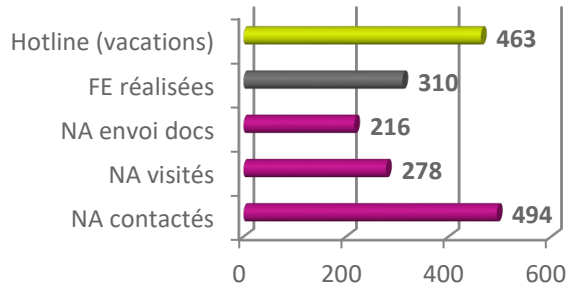

- ✓ **Le nombre de nouveaux adhérents contactés a augmenté par rapport à 2020 (+109).** La restructuration du service des adhésions au sein du Pôle a permis de passer de **30 à 7 jours** dans le traitement des dossiers (indicateur Qualité), ce qui peut expliquer cette hausse.
- ✓ **Le nombre de Fiches d'Entreprise a également augmenté par rapport à 2020 (+117).**
- ✓ **Le nombre d'adhérents visités a augmenté en comparaison avec 2020 (+143).** L'équipe s'est également adaptée (face à la situation épidémique toujours conséquente) en proposant **des présentations Nouveaux Adhérents en visio-conférences**. Ce nouveau format moderne est également proposé à certains adhérents éloignés en complément de l'envoi de documentation.

RÉPARTITION TEMPS DE TRAVAIL : (en vacation)

322 Travail Administratif
266 Fiches Entreprise
134 Hotline - Portail
103 Nouveaux Adhérents
72 Supports Information (plaquettes, affiches…)
58 Projet de Service
42 Réunions
35 Autres
25 Formations
9 Qualité
6 Forums Santé
4 Rapport Activité

- ✓ **Le recrutement d'une secrétaire administrative aux adhésions mais également en soutien / renfort des AST** sur les tâches administratives et la hotline explique une baisse des vacations sur ces deux volets (**-288** pour le travail administratif et **-353** pour la hotline) et une hausse des vacations dédiées aux fiches d'entreprise (**+49**).
- ✓ Nous notons également plus de vacations sur les activités de communication (**+34**). **La modernisation progressive de nos outils de communication et de nos supports (montage vidéo, visuels animés, présence sur les réseaux sociaux…)** ont conduit les AST à se positionner plus fortement sur ce sujet.
- ✓ La **reprise des forums Hygiène Santé** (même si certains ont été annulés) est également un élément marquant de 2021 après la mise à l'arrêt de tous les événements en 2020.

- ✓ Avec deux pilotes de processus dans son effectif, le Pôle Relations Adhérents s'engage également plus que jamais dans **la démarche Qualité**. Des temps de réflexion (par le jeu notamment) y sont consacrés régulièrement afin d'améliorer nos activités.
- ✓ **La satisfaction de nos adhérents est plus que jamais étudiée**. Aux adhésions, une enquête de satisfaction en ligne est ainsi envoyée alors que le délai de traitement des dossiers demeure un indicateur de performance pertinent. Côté AST, un questionnaire en ligne à 3 mois est également envoyé afin de recueillir au mieux les besoins des adhérents (plus rapide et facilité de traitement).

CAP EMPLOI GRAND HAINAUT
Handicap, recrutement & maintien

Le service maintien dans l'emploi s'articule en 3 types de solutions :

- ✓ Le maintien au même poste de travail,
- ✓ Le reclassement au sein de l'entreprise ou du groupe,
- ✓ La mobilisation d'aides et de dispositifs pour préparer une nouvelle orientation professionnelle en l'absence de solution dans l'établissement ou du groupe.

L'ACTIVITÉ DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DU CAP EMPLOI

L'offre de services du CAP EMPLOI vise à favoriser le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans les établissements du secteur privé ainsi que dans la fonction publique. Sur le territoire du Grand Hainaut, **248 dossiers ont été étudiés** dont **217 dossiers de maintiens réalisés en 2021**.

Les dossiers fermés du 01/01/2021 au 31/12/2021 en maintien réussi :
Au cours de l'année 2021, 217 dossiers de maintien ont été réalisés dans le secteur public et privé.

217 (+10%)
Dossiers Réalisés

	2020	2021	Evolution sur 1 an (%)	Objectifs 2021	% de réalisation
Secteur Privé	162	175	+ 8 %	175	**100 %**
Secteur Public	35	42	+ 20 %	42	**100 %**
TOTAL	**197**	**217**	**+ 10 %**	**217**	**100 %**

L'ACTIVITÉ PARTENARIALE ET INSTITUTIONNELLE

LES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL :

Nous travaillons en étroite collaboration avec les SST de notre secteur d'activité :

- ✓ Notre présence au sein des locaux de l'**ASTAV** (SST du Valenciennois) nous permet d'avoir un lien privilégié de proximité avec les médecins du travail du Valenciennois.
- ✓ Nous disposons d'un contact privilégié avec la référente maintien dans l'emploi de **STSA** (SST du Sambre Avesnois). Elle est en lien permanent avec nous et les médecins du travail et nous fait parvenir nos demandes d'intervention.
- ✓ Le lien avec l'**AISMT** (SST de Cambrai) est moins développé car le service dispose d'un médecin référent en interne depuis peu.

LA CELLULE PDP :

Sept cellules PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelles) se sont tenues en 2021 ainsi que cinq cellules PDP de la MSA.
Du fait de la situation sanitaire, les cellules se sont déroulées, pour la majorité, en distanciel.

PERSPECTIVE :

- ✓ **M**aintien de nos relations avec les SPST : communication auprès des leurs adhérents sur nos activités :
  - Mise en place du Printemps du Handicap de mars à juin, où nous déclinerons des actions avec les SPST volontaires,
  - Permanences au sein de l'AISMT fin 2021, à renforcer en 2022.

- ✓ **A**nimer le partenariat par la mise en place de réunion d'information auprès des assistantes sociales de la CARSAT, les conseillers entreprises de la CPAM et les techniciens du service médical (réunions d'informations sur l'axe 2).

  Projet de mise en place d'un livret parcours prévention (fiche de liaison entre les acteurs) à l'initiative de la CPAM / CARSAT.

- ✓ **R**enforcer notre communication auprès de la MSA et de ses adhérents :
  - Co construction d'outils d'information si besoin,
  - Participation aux futures cellules PDP/MSA (réunions trimestrielles).

- ✓ **U**n renforcement du partenariat est à faire auprès des :
  - SSTRN (démarche impulsée en 2021),
  - Salariés et employeurs,
  - Médecins traitants : une démarche régionale avec l'appui des commanditaires pour les informer sur les services du Cap Emploi, de la reconnaissance BOE est à mettre en place.

- ✓ **P**oursuivre la communication/information, auprès des différents réseaux existants : MEDEF, réseau d'entreprises locales, adhérents SPST, SSTRN, liens axe 1 et 2.

- ✓ **V**enir en appui du CDG pour réduire les délais de prises en charge des demandes :
  - S'appuyer sur les conventionnements avec le FIPHFP.

- ✓ **L**'ASTAV souhaite créer des fiches à l'attention des salariés de ses adhérents pour les informer sur la visite de pré-reprise, la RQTH et son intérêt (fiche réalisée fin 2021) ainsi que l'offre de service du Cap Emploi (axe 2).

PRESTATION D'ANALYSE DE CAPACITES – BASSIN D'EMPLOI DU VALENCIENNOIS

L'objet du marché entre l'ASTAV et l'AGEFIPH est la délivrance de consultations médicales, mobilisable par les opérateurs d'insertion au regard des personnes handicapées qu'ils accompagnent.

22 visites médicales ont été réalisées pour l'année 2021 (du 01/01/2021 au 15/12/2021).

Ressources Médicales

5 médecins de l'ASTAV se sont répartis les visites médicales demandées :

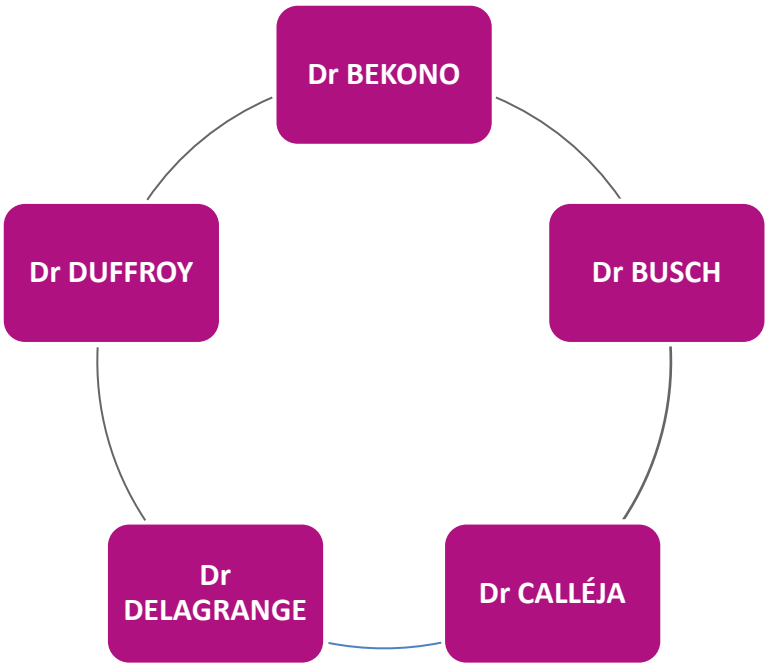

BILAN FINANCIER

(au 31.12.2021)

SITUATION BILANTIELLE

TOTAL ACTIF IMMOBILISE BRUT

7 182 042 €

Dont terrains et constructions

5 906 544 €

2 289 K€

FONDS PROPRES

7 669 K€

CHIFFRE AFFAIRES NET

7 878 K€

TOTAL CHARGES EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

COTISATIONS

7 212 241 €

AUTRES PRODUITS

770 907 €

6 426 402 €

SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

105 256 €

SITUATION BILANTIELLE

TOTAL ACTIF IMMOBILISE BRUT
7 182 042 €
Dont terrains et constructions
5 906 544 €

SOIT ACTIF IMMOBILISE NET
4 378 030 €

Dont terrains et constructions
4 034 119 €

TOTAL FONDS PROPRES
2 288 707 €

EMPRUNTS
2 814 €

PRODUITS D'EXPLOITATION

COTISATIONS
7 212 241 €

AUTRES PRESTATIONS
456 266 €

SUBVENTIONS
271 923 €

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS/
TRANSFERT DE CHARGES/
AUTRES PRODUITS

7 983 148 €

CHARGES D'EXPLOITATION

SALAIRES ET CHARGES SOCIALES
6 426 402 €

ACHATS ET CHARGES EXTERNES
841 693 €

IMPOTS ET TAXES
272 119 €

AMORTISSEMENTS / PROVISIONS
ET AUTRES CHARGES
337 678 €

7 877 892€

BILAN SOCIAL

(au 31.12.2021)

EFFECTIFS

103 SALARIÉS

84,82 E.T.P.*

*Equivalent Temps Plein

MASSE SALARIALE

4 499 717 €

FONCTIONS

29 Médecins du travail	(23,3 ETP)
6 Infirmier(e)s	(5,6 ETP)
31 Auxiliaires médicales	(25,07 ETP)
2 Toxicologues	(2 ETP)
2 Ergonomes	(1,8 ETP)
2 Métrologues	(1,7 ETP)
1 Technicien QHSE	(1 ETP)
7 Assistantes Santé Travail	(5,6 ETP)
2 Psychologues	(1,2 ETP)
1 Assistante sociale	(0,5 ETP)
5 Maintien dans l'emploi	(4,1 ETP)
15 Services support	(12,95 ETP)

MOYENNE D'AGE

48 ans

(Médecins : 57 ans)

CONTRAT

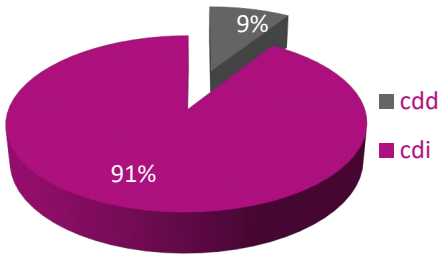

PARITÉ

♀ **80%**

♂ **20%**

BUDGET FORMATION

2,7 %

De la Masse salariale

ANNEXES

- ✓ Organigrammes
- ✓ Notre politique qualité
- ✓ Agrément général
- ✓ Agrément ETT
- ✓ Agrément DATR – INB

FONCTIONS SUPPORT

Yann FLANQUART
Directeur

Sabine BUCHLA
Assistante de Direction

Sabine DIFFEMBACH
Responsable Service Gestion Médicale et Qualité

Julie SOBASZEK
Responsable Pôle Relations Adhérents et Communication Externe

Rudy DELCAMBRE
Prestataire Extérieur Informatique

Anne VANDERHOEVE
Responsable Administratif et Financiers

Myriam ROUSSEL
RRH et Juridique

Odile BACQUEVILLE
Comptabilité Fournisseurs et Trésorerie

Sabine LEMOINE
Assistante Achats

Nathalie PRATE
Comptabilité Adhérents

ÉQUIPE MÉDICALE

CENTRE MÉDICAL EUROPE - MÉDECINS

Dr Abdelkader BELDJERBA
Médecin du Travail

Dr Estelle BEKONO
Médecin du Travail

Dr Catherine BERTRAND
Médecin du Travail

Dr Jocelyne BOUSSEKEYT
Médecin du Travail

Dr Marius BURGHELEA
Médecin du Travail

Dr André CALLÉJA
Médecin du Travail

Dr Arlette CNOCQUART
Médecin du Travail

Dr Arielle COMMIN
Médecin du Travail

Dr Valérie COQUELLE
Médecin du Travail

Dr Christine CUSSEAU
Médecin du Travail

Dr Alain DELAGRANGE
Médecin du Travail

Dr Florence MEURANT
Médecin du Travail

Dr Philippe MOREL
Médecin du Travail

Dr Bernard RUIZ
Médecin du Travail

Dr Dahlia SEAK SAN
Médecin du Travail

Dr Pharény SEAK SAN
Médecin du Travail

Dr Yves TIXHON
Médecin du Travail

CENTRE MÉDICAL EUROPE – ÉQUIPES LOCALES

Dr Benoît COLLARD
Médecin du Travail

Ingrid ARIAS
IDEST

Cindy AUMONT
Auxiliaire Médicale

Lorène BIORDI
Assistante Santé Travail

Dr Stamatis KLONARIS
Médecin du Travail

Marie MALAQUIN
IDEST

Amélie VIAL
Auxiliaire Médicale

Delphine BETREMIEUX
Assistante Santé Travail

ÉQUIPE MÉDICALE

CENTRE MÉDICAL EUROPE – AUXILIAIRES MÉDICALES

Latifa BALLOUK
Auxiliaire Médicale

Marie Line BERTRAND
Auxiliaire Médicale

Emeline BOCQUILLON
Auxiliaire Médicale

Catherine DELVAL
Auxiliaire Médicale

Emilie DRABCZYNSKI
Auxiliaire Médicale

Marianne FERMENT
Auxiliaire Médicale

Peggy HENNEBERT
Auxiliaire Médicale

Emilie LEBEAU
Auxiliaire Médicale

Isabelle LEMARCHAND
Auxiliaire Médicale

Delphine MAILLE
Auxiliaire Médicale

Amélie MARTEGOUTTE
Auxiliaire Médicale

Fabrice PLANCHON
Auxiliaire Médicale

Fabienne RENAUT
Auxiliaire Médicale

Juliette SADOWSKI
Auxiliaire Médicale

Véronique VASSEUR
Auxiliaire Médicale

Marie-Josée WADYCKI
Auxiliaire Médicale

ÉQUIPE MÉDICALE

CENTRE MÉDICAL DENAIN – MÉDECINS

Dr Vincent BISIAUX
Médecin du Travail

Dr Sébastien CRUCQ
Médecin du Travail

Dr Françoise DEBUSE
Médecin du Travail

Dr Sarah DELBOUVRY
Médecin du Travail

CENTRE MÉDICAL DENAIN – ÉQUIPE LOCALE

Dr Françoise DEBUSE
Médecin du Travail

Harmonie DUSSENNE
IDEST

Priscilla MASOCCO
Auxiliaire Médicale

Caroline MARTINEZ
Assistante Santé Travail

CENTRE MÉDICAL DENAIN – AUXILIAIRES MÉDICALES

Angélique CARTA
Auxiliaire Médicale

Sylvie DEVOS
Auxiliaire Médicale

Laura TEIXEIRA
Auxiliaire Médicale

ÉQUIPE MÉDICALE

CENTRE MÉDICAL LE RÔLEUR – ÉQUIPES LOCALES

Dr Anne BUSCH
Médecin du Travail

Valérie HERLEMONT
IDEST

Maëva TEIXEIRA
Auxiliaire Médicale

Catherine ANDRÉ
Assistante Santé Travail

Saloméa TOMBAL
IDEST

Dr Françoise MARTIN
Médecin du Travail

Sophie SIRI
IDEST

Sophie GUERVAIN
Auxiliaire Médicale

Catherine ANDRÉ
Assistante Santé Travail

ÉQUIPE MÉDICALE

CENTRE MÉDICAL SAINT-AMAND 1 – MÉDECINS

Sandrine DJANNATI
Médecin du Travail

Bruno KNIOLA
Médecin du Travail

Suzanne PECQUEUR
Médecin du Travail

CENTRE MÉDICAL SAINT-AMAND 1 – AUXILIAIRES MÉDICALES

Aurélie DELGRANGE
Auxiliaire Médicale

Johanna DIMARCANTONIO
Auxiliaire Médicale

Laura TEIXEIRA
Auxiliaire Médicale

ÉQUIPE MÉDICALE

CENTRE MÉDICAL SAINT-AMAND 2 – MÉDECIN

Odile LOINTIER

Médecin du Travail

CENTRE MÉDICAL SAINT-AMAND 2 – AUXILIAIRE MÉDICALE

Sandrine JUILIEN

Médecin du Travail

PÔLE PLURIDISCIPLINAIRE

Florence MEURANT
Médecin Référent

PÔLE ERGONOMIE

Delphine BARAS
Ergonome

Tony BUREAU
Ergonome

Élodie SENAVE
Technicienne en Ergonomie et Métrologie

PÔLE SOCIAL

Valérie CLERFAYT
Assistante Sociale

PÔLE PSYCHOLOGIE

Béatrice DROUET
Psychologue

Justine HILAIRE
Psychologue

PÔLE QHSE

Bruno FIGURSKI
Technicien Supérieur QHSE

PÔLE RISQUE CHIMIQUE

Andy CHATAIN
Toxicologue Industriel

Marie-Béatrice LELEU
Technicienne en Métrologie

Florent MONGET
Ingénieur Prévention

PÔLE RELATIONS ADHÉRENTS ET COMMUNICATION EXTERNE

Julie SOBASZEK
Responsable Pôle Relations Adhérents et Communication Externe

Catherine ANDRÉ
Assistante Santé Travail

Delphine BETREMIEUX
Assistante Santé Travail

Lorène BIORDI
Assistante Santé Travail

Anne-Sophie BLEQUY
Assistante Santé Travail

Caroline MARTINEZ
Assistante Santé Travail

Cindy PERIER
Assistante Administrative

Laura PILLON
Assistante Santé Travail

Mélanie SCULIER
Assistante Santé Travail

Lucille TROUILLET
Assistante Santé Travail

CAP EMPLOI

Djamila HADDADI
Référente Activité Maintien dans l'Emploi

Alexandre BORCA
Conseiller Maintien dans l'Emploi

Nathalie DELATTRE
Assistante des Conseillers

Morgane IMBAULT
Conseiller Maintien dans l'Emploi

Ludivine LESOIN
Assistante des Conseillers

ASTAV
santé au travail

NOTRE POLITIQUE QUALITÉ

Notre politique qualité traduit l'éthique professionnelle de l'ASTAV et garantit à ses entreprises adhérentes et leurs salariés un Service de Santé au Travail de qualité.
Ces règles, valeurs et principes, sont partagés par l'ensemble de nos salariés qui concourent tous à un seul objectif :

La satisfaction de nos adhérents et de leurs salariés

2/ BESOINS ET COMPÉTENCES

« Nous recrutons notre personnel pour son expérience professionnelle et ses qualités relationnelles.
Nous veillons au développement de ses compétences »

1/ QUALITÉ DES SERVICES

« Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour vous accompagner dans le respect de vos obligations réglementaires (suivi médical des salariés, mise en place d'actions de prévention) et vous accueillir dans de bonnes conditions »

3/ ÉCOUTE, DISPONIBILITÉ, RÉACTIVITÉ

« Nous nous engageons à vous apporter une réponse professionnelle adaptée à vos besoins dans les meilleurs délais et sommes à l'écoute de vos suggestions pour améliorer la qualité de nos services »

Norme internationale ISO 9001 – Version 2015

5/ AMÉLIORATION CONTINUE

« Nous veillons à l'amélioration continue de la qualité de nos services et de nos relations ; nous mesurons votre satisfaction et communiquons les résultats »

4/ CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ

« Nous agissons avec discrétion, dans le respect des règles déontologiques de nos métiers »

Yann FLANQUART,
Directeur de l'ASTAV
15/12/2020

Docteur Philippe MINE,
Président de l'ASTAV
15/12/2020

AGRÉMENT GÉNÉRAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
de la région
des Hauts de France

Pôle travail

Dossier suivi par :
Docteur Brigitte SOBCZAK
Cécile DELEMOTTE
Téléphone. : 03-20-96-48-70

Réf : 41/2019
RECOMMANDE AR n° 1A 157 463 0220 2

DECISION

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de L'Emploi des Hauts de France,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 4622-7 et suivants, D 4622-48 et suivants, D 4622-14 à 43,

Vu la circulaire du ministère du travail DGT n°13 du 9 novembre 2012 relative à la réforme de la médecine du travail et des services de santé au travail,

Vu la demande de renouvellement d'agrément du service de santé au travail interentreprises dénommé « Association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes » (ASTAV), dont le siège est situé à Saint Saulve, présentée par dossier reçu le 30 juillet 2018,

Vu l'avis émis par les médecins du travail du service,

Vu l'avis émis par la commission de contrôle,

Vu l'avis émis par le Dr Brigitte SOBCZAK, Médecin Inspecteur Régional du Travail,

Considérant qu'une équipe pluridisciplinaire est constituée au sein de l'ASTAV, composée de 29 médecins du travail (pour 22,80 ETP), de 2 infirmiers (pour 1,8 ETP), de 9 IPRP intervenants en prévention des risques professionnels, assistée de 6 ASST assistantes de service de santé au travail et 26 secrétaires médicales, et intervenant dans 3 secteurs géographiques, pour assurer le suivi de 5377 entreprises comprenant 76254 salariés,

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Considérant que si les moyens humains du service sont satisfaisants, il conviendra d'adapter les locaux du centre de Saint Amand pour accueillir les IPRP pour un réel travail en équipe pluridisciplinaire dans ce secteur, en maintenant la proximité avec les entreprises,

Considérant que le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs est assuré principalement par les médecins du travail, seuls deux infirmiers intervenant dans le service,

Considérant qu'il conviendra de revoir les protocoles infirmiers standardisés mis en place dans le service afin de les individualiser en les adaptant au cas par cas de manière à tenir compte des conditions de travail, de l'âge et de l'état de santé de chaque salarié ainsi que des risques auxquels il est exposé conformément aux dispositions des articles R4624-16 et suivants du code du travail,

Considérant que le service devra développer les actions collectives sur le milieu de travail en prévention primaire,

Considérant que la participation des médecins du travail à la veille sanitaire est insuffisante et qu'il conviendra de la développer conformément aux dispositions de l'article L4622-2 du code du travail en participant notamment au programme de surveillance des maladies à caractère professionnel,

Considérant que la cotisation annuelle de chaque entreprise est toujours calculée en pourcentage de la masse salariale,

Considérant que le service devra se conformer aux dispositions réglementaires fixant une tarification per capita,

DECIDE

Article 1 – Le service de santé au travail interentreprises dénommé « Association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes » (ASTAV) est agréé pour assurer les missions dévolues par le code du travail aux services de santé au travail dans la zone géographique du Nord sur trois secteurs géographiques de l'arrondissement de Valenciennes.

Article 2 – Il est constitué dans ce service trois secteurs interprofessionnels compétents pour toutes les branches d'activité. Il est constitué par ailleurs dans ce service un secteur particulier pour les travailleurs temporaires et un secteur particulier pour les salariés des entreprises extérieures intervenant en installations nucléaires de base, pour lesquels des décisions particulières sont délivrées séparément

Article 3- Le secteur de Saint Saulve (Valenciennes) comprend les communes suivantes :

Anzin (est), Artres, Aulnoy, Bruay, Bruille-Saint-Amand, Condé-sur-Escaut, Crespin, Curgies, Escautpont, Estreux, Famars, Fresnes sur Escaut, Hergnies, Marchipont, Marly, Odomez, Onnaing, Preseau, Prouvy, Quarouble, Querenaing, Quievrechain, Rombies, Saint Aybert, Saint Saulve, Saultain, Sebourg, Thivencelle, Valenciennes, Vieux-Condé, Vicq.

- 22 médecins du travail (17,2 ETP) sont affectés à ce secteur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Article 4- Le secteur de Saint Amand comprend les communes suivantes :

Anzin (ouest), Aubry du Hainaut, Beuvrages, Brillon, Bousignies, Château l'Abbaye, Flines les Mortagnes, Hasnon, Herin, La Sentinelle, Lecelles, Maulde, Mortagne du Nord, Millonfosse, Nivelle, Raismes, Rosult, Rumegies, Saint Amand, Sars et Rosières, Thun Saint Amand, Wallers.

- 5 médecins du travail (4,2 ETP) sont affectés à ce secteur.

Article 5- Le secteur de Denain comprend les communes suivantes :

Abscon, Avesnes le Sec, Bellaing, Bouchain, Denain, Douchy les Mines, Emerchicourt, Escaudain, Haspres, Haveluy, Haulchin, Helesmes, Hordain, Lieu Saint Amand, Lourches, Maing, Marquette en Ostrevant, Mastaing, Monchaux sur Ecaillon, Neuville sur Escaut, Noyelles sur Selle, Oisy, Petite Forêt, Roeulx, Rouvignies, Thiant, Trith-Saint-Leger, Verchain Maugre, Wasnes au Bac, Wavrechain sous Denain, Wavrechain sous Faulx.

- 3 médecins du travail (2,5 ETP) sont affectés à ce secteur.

Article 6 – L'effectif maximum suivi par l'équipe pluridisciplinaire du service dont l'effectif d'IPRP doit être maintenu est de 85000 salariés.

Article 7 – Cet agrément est accordé pour une période de 5 ans à compter de la notification de la présente décision. Il est donné à titre révocable et peut être retiré dans les conditions réglementaires en vigueur en cas de manquements constatés aux prescriptions applicables en matière d'organisation et de fonctionnement des services de santé au travail.

Fait à LILLE, le 13 mars 2019

Pour le Directeur Régional
La Directrice Régionale Adjointe
Responsable du Pôle Travail

Brigitte KARSENTI

Voies et délais de recours : En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le Ministre chargé du Travail – Direction Générale du travail – 39/43 quai André Citroën 75902 PARIS CEDEX 15 dans le délai de deux mois suivant sa notification, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint Hilaire 59000 LILLE dans le même délai.

AGRÉMENT ETT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DU TRAVAIL

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

Pôle Travail

Téléphone : 03 20 96.48.70
Télécopie : 03 20 52 74 63

DECISION

n° 42/2019

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord Pas-de-Calais

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 4622-7 et suivants, D 4622-48 et suivants, D 4622-14 à 43, R 4624-16 à 18,

Vu la demande de renouvellement d'agrément du service de santé au travail interentreprises dénommé «Association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes » (ASTAV), dont le siège est situé à Valenciennes, présentée par lettre reçue le 30 juillet 2018,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission de contrôle,

Vu les avis émis par les médecins du travail,

Vu l'avis émis par le Dr Brigitte SOBCZAK médecin Inspecteur du travail,

Vu la décision d'agrément n°41/2019 du 13 mars 2019 portant agrément général du service « Association de Santé au Travail de l'arrondissement de Valenciennes » pour une durée de 5 ans,

Considérant que si l'« Association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes » (ASTAV) remplit les conditions légales de l'agrément pour son secteur du travail temporaire, la durée de l'agrément du secteur « travail temporaire » du service interentreprises doit être limitée à celle de l'agrément des secteurs interprofessionnels,

Après enquête,

DECIDE

Article 1 – Le service de santé au travail interentreprises dénommé « Association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes » (ASTAV) **est agréé pour assurer le suivi des salariés des entreprises de travail temporaires dans le territoire de ses** 3 secteurs géographiques interprofessionnels situés dans l'arrondissement de Valenciennes détaillés dans la décision d'agrément général du service n° 41/2019 du 13 mars 2019 susvisée.

Article 2 – **Le secteur géographique couvert est identique à celui de l'agrément général.**

Article 3- **La surveillance des travailleurs temporaire sera assurée de la manière suivante :**

Secteur de Saint-Saulve : 15 médecins du travail sont affectés au suivi des travailleurs temporaires.

Les médecins du travail respectivement chargés du suivi des entreprises utilisatrices SIMOLDES à Onnaing, B2S à Valenciennes, VALDUNES à Trith-Saint-Léger , LME à Trith-Saint-Léger, PPG à Saultain et Marly, DCX CHROME DELACHAUX à Marly, Groupe SUEZ (RV OSIS NORD-EST RV Valenciennes – RV OSIS CLEANING) suivront également les travailleurs temporaires employés par ces établissements.

Secteur de St Amand : Deux médecins du travail sont affectés au suivi des travailleurs temporaires.

Les médecins du travail respectivement chargés du suivi de l'entreprise utilisatrice ALSTOM à Raismes, GSK à St Amand, OUTINORD à ST Amand suivront également les travailleurs temporaires employés dans cet établissement.

Secteur de Denain : Un médecin du travail est affecté au suivi des travailleurs temporaires.

Le médecin du travail chargé du suivi des entreprises utilisatrices CR Industrie/NIDAPLAST à Thiant suivra également les travailleurs temporaires employés par ces établissements.

Article 4 – Le suivi des travailleurs intérimaires prestant dans des entreprises disposant d'un service de santé au travail autonome sera assuré par le service de santé au travail autonome de l'entreprise utilisatrice dans le cadre d'un accord entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice conformément à l'article R4625-8 du code du travail.

Article 5 – Cet agrément est accordé pour une période 5 ans à compter de la notification de la présente décision. Il est donné à titre révocable et peut être retiré dans les conditions réglementaires en vigueur en cas de manquements constatés aux prescriptions applicables en matière d'organisation et de fonctionnement des services de santé au travail.

Fait à LILLE, le 13 mars 2019

Pour le Directeur Régional
La Directrice Régionale Adjointe
Responsable du Pôle Travail

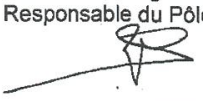

Brigitte KARSENTI

Voies et délais de recours: En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le Ministre chargé du Travail – Direction Générale du travail – 39/43 quai André Citroën 75902 PARIS CEDEX 15 dans le délai de deux mois suivant sa notification, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint Hilaire 59000 LILLE dans le même délai.

AGRÉMENT DATR - INB

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DU TRAVAIL

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

Pôle Travail

Téléphone : 03 20 96.48.70
Télécopie : 03 20 52 74 63

DECISION

n° 43/2019

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord Pas-de-Calais

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 4622-7 et suivants, D 4622-48 et suivants, D 4622-14 à 43, R 4624-16 à 18

Vu le Décret 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants et notamment les articles R 4451-82 à R 4451-88 du code du travail,

Vu la demande de renouvellement d'agrément du service de santé au travail interentreprises dénommé « Association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes » (ASTAV), dont le siège est situé à Saint Saulve, présentée par lettre du 30 juillet 2018,

Vu l'attestation de formation spécifique (formation théorique et pratique) suivie par les médecins du travail, les Dr Bruno KNIOLA et Dr Yves TIXHON,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission de contrôle ;

Vu les avis émis par les médecins du travail,

Vu l'avis émis par le Dr Brigitte SOBCZAK, médecin Inspecteur du travail,

Vu la décision n° 41/2019 du 13 mars 2019 portant agrément général du service de santé au travail interentreprises « Association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes » (ASTAV)

Considérant que si « l'Association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes » remplit les conditions légales de l'habilitation, la durée de l'agrément du secteur « travailleurs des entreprises intervenantes en installations nucléaires de base » du service interentreprises doit être limitée à celle de l'agrément des secteurs interprofessionnels,

Après enquête,

DECIDE

Article 1 – L'Association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes (ASTAV) est agréé pour assurer les missions dévolues par le code du travail aux services de santé au travail **uniquement pour les salariés des entreprises intervenantes en installations nucléaires de base, entreprises dont le siège ou un établissement sont situés sur le territoire des communes suivantes du Nord** :

Abscon, Anzin, Artres, Aubry du Hainaut, Aulnoy, Avesnes le Sec, Bellaing, Beuvrages, Bouchain, Bousignies, Brillon, Bruay, Bruille-Saint-Amand, Château-L'Abbaye, Condé-sur-Escaut, Crespin, Curgies, Denain, Douchy-les-Mines, Emerchicourt, Escaudain, Escaupont, Estreux, Famars, Flines-les-Mortagne, Fresnes-sur-Escaut, Hasnon, Haspres, Haulchin, Haveluy, Helesmes, Hergnies, Hérin, Hordain, La sentinelle, Lecelles, Lieu-Saint-Amand, Lourches, Maing, Marchipont, Marly, Marquette-en-Ostrevant, Mastaing, Maulde, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Monchaux-sur-Ecaillon, Neuville-sur-Escaut, Nivelle, Noyelles-sur-Selles, Odomez, Oisy, Onnaing, Petite-Forêt, Preseau, Prouvy, Quarouble, Querenaing, Quievrechain, Raismes, Roeulx, Rombies, Rosult, Rouvignies, Rumegies, Saint Amand, Saint Aybert, Saint Saulve, Sars-et-Rosières, Saultain, Sebourg, Thiant, Thivencelle. Thrith Saint Leger, Thun-Saint-Amand, Valenciennes Verchain-Maugre, Vicq, Vieux-Condé, Wallers, Wasnes-au-bac, Wavrechain-sous-Denain, Wavrechain-sous-Faulx.

Article 2 – Pour le secteur mentionné ci-dessus, le service « Association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes (ASTAV) est habilité à assurer la surveillance médicale des travailleurs des entreprises intervenantes en installations nucléaires de base exposés aux rayonnements ionisants. Deux médecins du travail sont affectés à ce secteur (chacun suit une liste précise d'entreprises). Chacun des médecins du travail qui assurent cette fonction doit **impérativement** être titulaire de **l'attestation de suivi de la formation continue spécifique.**

Article 4 – Cet agrément est accordé pour une période de 5 ans à compter de la notification de la présente décision. Il est donné à titre révocable et peut être retiré dans les conditions réglementaires en vigueur en cas de manquements constatés aux prescriptions applicables en matière d'organisation et de fonctionnement des services de santé au travail.

Fait à Lille, le 13 mars 2019

Pour la Directrice Régionale
La Directrice Régionale Adjointe
Responsable du Pôle Travail

Brigitte KARSENTI

Voies et délais de recours : En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le Ministre chargé du Travail – Direction Générale du travail – 39/43 quai André Citroën 75902 PARIS CEDEX 15 dans le délai de deux mois suivant sa notification, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint Hilaire 59000 LILLE dans le même délai.